



Membres de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires :

Anticor – Attac France – CADTM France – CCFD-Terre Solidaire – CFDT – CGT – Collectif Roosevelt – CRID – Les Amis de la Terre – Observatoire citoyen pour la transparence Financière Internationale – Oxfam France – Justice et Paix – Peuples Solidaires-ActionAid France – Réseau Foi et Justice Afrique Europe – Secours catholique Caritas France – Sherpa – Survie – Syndicat de la magistrature – Solidaires Finances Publiques – (www.stopparadisfiscaux.fr)

Communiqué réactif – L’Assemblée nationale vote pour une taxe GAFA symbolique

Le 9 avril 2019

L’Assemblée nationale vient d’adopter en première lecture le projet de loi visant à instaurer un nouvel impôt sur certaines activités des grandes entreprises du numérique, dite « taxe GAFA ». Le projet de loi entérine également un report d’un an de la baisse de l’impôt sur les sociétés, qui devrait toujours atteindre 25% à la fin du quinquennat. Pour les organisations de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, la taxe GAFA n’est qu’une mesure symbolique quant au phénomène de l’évasion fiscale, tandis que le gouvernement s’entête dans une dangereuse course au moins disant fiscal.

Pour les organisations de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, si cette taxe a le mérite de pointer les limites du système fiscal international, elle ne constitue qu’une proposition très limitée pour taxer quelques entreprises alors que l’évasion fiscale des entreprises multinationales est un problème généralisé et que dans le même temps la baisse de l’impôt sur les sociétés se poursuit, accentuant la course au moins disant fiscal aux niveaux européen et mondial.

« Si Bruno Le Maire n’a pas ménagé ses efforts en matière de communication, ce nouvel impôt sur les géants du numérique reste symbolique vis-à-vis des pratiques généralisées d’évasion fiscale des multinationales. Cette taxe de 3% sur le chiffre d’affaire numérique devrait uniquement concerner une trentaine d’entreprises, mais elle ne s’attaque pas aux mécanismes au cœur des montages d’évasion fiscale des grandes entreprises. Pour 2019, les recettes de cette taxe sont estimées à 400 millions d’euros par Bercy, bien peu au regard des 80 à 100 milliards d’euros annuels que coûtent l’évasion fiscale au budget de l’Etat. » explique Lison Rehbindler, chargée de plaider au CCFD-Terre Solidaire et coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires.

« Les recettes générées par la taxe GAFA sont ridiculement faibles comparées à celles que devrait perdre l’Etat du fait de la baisse de l’impôt sur les sociétés : entre 15 et 17 milliards par an. En refusant de remettre en cause la baisse de l’impôt sur les sociétés, la France ne fait qu’accroître la course au moins disant fiscal. A ce rythme-là, le taux moyen mondial d’impôt sur les sociétés pourrait atteindre 0% en 2052. C’est d’autant plus choquant que la France plaide au niveau international pour l’instauration d’un taux minimum d’imposition effectif pour les sociétés » pour Quentin Parrinello, porte-parole d’Oxfam France.

« Les citoyens et les citoyennes sont les premières victimes des pratiques d’évasion fiscale des multinationales, en France comme dans les pays en développement. La France doit s’engager

clairement pour une remise à plat du système fiscal international, qui associerait les pays en développement sur un pied d'égalité. Cette remise à plat permettrait de taxer plus simplement les entreprises en fonction de leurs activités réelles en les considérant comme une entité unique. Sans cela, les entreprises multinationales auront toujours un temps d'avance pour utiliser les failles du système fiscal. La France doit également s'engager pleinement pour la transparence, afin que l'on sache enfin combien d'impôts payent les entreprises multinationales dans tous les pays où elles opèrent. » conclut Dominique Plihon, porte-parole d'Attac France.

Contacts presse :

CCFD-Terre Solidaire : Louis Moreau, 06 66 12 33 02

Oxfam France : Quentin Parrinello, 06 07 31 14 25

Attac France : Dominique Plihon, 06 82 22 27 11

Solidaires Finances Publiques : Vincent Drezet, 06 81 98 31 26

Notes aux rédactions :

- Ce projet de loi fait suite à l'échec annoncé des discussions menées au sein de l'Union européenne d'instaurer une taxe GAFA de 3 % sur le chiffre d'affaires des entreprises du numérique réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros. Une mesure bloquée par l'unanimité requise en matière de fiscalité au Conseil de l'Union européenne suite aux oppositions de pays comme l'Irlande, le Danemark ou la Suède notamment. La taxe GAFA française portera sur la ventes par les grandes entreprises du numérique des services suivants : intermédiation, vente de données personnelles et publicité ciblée.

- Le système fiscal international repose sur une approche traditionnelle et largement dépassée de l'activité économique, basé notamment sur la notion d'établissement stable (présence durable et physique), facilement contournée, et qui considère les filiales entreprises multinationales comme des entités séparées qui échangent au prix du marché, selon le prix « de pleine concurrence ». Cela permet aux entreprises multinationales de transférer artificiellement leurs bénéfices d'une filiale à une autre, d'une juridiction à une autre, dans le seul but d'échapper à l'impôt, comme Amazon au Luxembourg ou Google aux Bermudes.

- Les débats sur taxation du numérique occupent également les travaux de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement), et plus de 125 Etats ont annoncé vouloir avancer sur cette question d'ici à 2020. La France veut porter une proposition sur une imposition mondiale minimale en ce sens. Cependant, les précédentes réformes fiscales menées au sein de l'OCDE dans le cadre de la réforme « BEPS » ont renforcé les principes de pleine concurrence, et n'ont pas permis la participation des pays en développement aux travaux, mettant leurs intérêts de côté. La capacité des Etats de réussir à mener des réformes au sein de l'OCDE prenant en compte les demandes et intérêts de tous les Etats, y compris en développement, est à démontrer et sera au cœur des enjeux de ces travaux. Les 132 Etats du G77, de leur côté, demandent la création d'un organisme fiscal à l'ONU, afin que tous les Etats puissent travailler à la révision des règles fiscales sur un pied d'égalité.

- La dangereuse course au moins-disant fiscal s'accélère y compris au sein de l'Union Européenne. En 2016 et 2017, pas moins de 12 gouvernements ont réduit ou prévu de réduire leur taux d'imposition sur les sociétés, d'après un rapport du collectif Eurodad, tendance très inquiétante qui risque de faire peser de plus en plus l'impôt sur les plus pauvres.